Passerelle

Maison des Communes de la Vendée

N°68 mai 2021

DOSSIER

Le service Emploi à vos côtés au quotidien

P. 8-11

Page 5 | Bientôt un nouveau logiciel pour les instances consultatives

Page 12 | Bilan d'activité 2020 du Centre de Gestion

Page 16 | FDAS : Denise RENAUD, nouvelle présidente

Maison des Communes de la Vendée

SOMMAIRE

SOMMAIRE

> Paie : l'échéance du 1er janvier 2022 déjà en préparation pour la DSN
page 3

> Et si vous testiez le codéveloppement ?
page 4

> La saisie des instances consultatives bientôt possible en ligne
page 5

> Vers une protection sociale complémentaire de qualité pour tous
page 6

> Vos nouveaux interlocuteurs
page 7

> **DOSSIER : le service Emploi à vos côtés au quotidien**
pages 8 à 11

> Rapport d'activités 2020 du CDG
pages 12-13

> Multi-inscriptions aux concours bientôt impossibles
page 13

> La formation des élus : un atout pour le mandat
page 14

> L'AMPCV en bref
page 15

> FDAS : Denise RENAUD, nouvelle présidente
page 16

> Géo Vendée : les déchets à la loupe
page 17

> e-Collectivités : nouvelle solution de gestion de la relation usager
page 18

> e-Collectivités : une plateforme d'administration électronique modernisée
page 19

Passerelle
Maison des Communes de la Vendée

Directeur de la publication : Eric Hervouet
Rédaction : collaborateurs de la Maison des Communes
Illustrations : Maison des Communes, Freepik.com, istockphoto.com, sauf mentions spéciales
Conception graphique : Peuplades
Mise en page : Marion Geay
Impression : imprimerie LIO
Tirage : 1300 ex. - ISSN 2102-0221

ÉDITO

Chères et chers collègues,

Une première année de mandat s'est écoulée depuis les élections de 2020. Dans un contexte particulier, il ne nous a malheureusement pas été permis de nous retrouver aussi souvent que nous le souhaitions. Toutefois, la vie de nos collectivités continue et malgré une conjoncture difficile, les différentes structures de la Maison des Communes s'adaptent et innovent quotidiennement pour vous accompagner.

De nouveaux élus nous ont rejoints. Je tiens à féliciter Denise RENAUD, nouvelle présidente du FDAS élue en janvier dernier, ainsi que le conseil d'administration de l'association.

De nouveaux collaborateurs sont par ailleurs venus renforcer les rangs des différents services de la Maison des Communes et de nouveaux outils ont vu ou verront prochainement le jour, tels que le logiciel dédié aux instances consultatives du Centre de Gestion, le portail national des concours de la Fonction Publique Territoriale, la solution de Gestion de la Relation Usager (GRU) d'e-Collectivités ou encore l'observatoire des déchèteries créé par Géo Vendée pour Trivalis.

Vous pourrez également prendre connaissance dans ce nouveau numéro du travail des équipes du Centre de Gestion mobilisées sur de nombreux dossiers d'actualité comme l'emploi, la paie ou encore le conseil en organisation. Un bilan d'activités 2020 vous est également proposé, témoin du dynamisme et de la relation partenariale étroite existante entre le CDG et vos collectivités.

Nos rencontres, toujours riches en apprentissage et échanges ont été peu nombreuses, mais nous continuons toutefois à maintenir le lien et vous accueillons en groupes restreints avec plaisir et en toute sécurité dans le cadre de la formation des élus.

Confiante dans l'avenir et espérant nous retrouver plus largement très bientôt, je vous assure mes chèr(e)s collègues du plein soutien de l'équipe de la Maison des Communes à vos côtés.

Anne-Marie COULON
Maire de Mouzeuil-Saint-Martin
Présidente de l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée

Le service Paie prépare la mise en place de la DSN qui sera obligatoire pour toutes les collectivités territoriales au 1er janvier 2022 (ici Alexandra QUECHON , Cédric TOUGERON, Sarah PUAUD, Aurore DESCLAUX-DURANTEAU de dos en visio-conférence avec Delphine TEXIER-GILLETTE)

> Paie

DSN : l'échéance du 1er janvier 2022 déjà en préparation

La mise en place de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) a débuté en janvier pour certaines collectivités et certains établissements publics adhérents à la prestation Paie du Centre de Gestion. Cette mesure concernera l'ensemble des collectivités au 1er janvier 2022. Le service Paie est déjà mobilisé pour préparer au mieux cette nouvelle étape.

Depuis janvier, la Déclaration Sociale Nominative (DSN) a remplacé la Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS) ainsi que diverses déclarations périodiques ou événementielles pour les communautés de communes, les communes de plus de 100 agents et les établissements publics de plus de 350 agents.

La DSN est donc un dispositif déclaratif voué à simplifier les démarches des employeurs vis-à-vis de diverses administrations (CPAM, URSSAF, Pôle Emploi, Centre des Impôts, Caisses de retraites notamment).

La DSN déjà en place pour certaines collectivités

Début janvier 2021, dans le cadre de la prestation Paie, ce sont 8 structures (6 collectivités, un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) et un lycée) qui ont délégué au Centre de Gestion la mise en place de leur DSN.

Chaque mois, deux gestionnaires par secteur sont en charge d'émettre une DSN pour chaque établissement d'affectation. *" La DSN suppose une saisie et un contrôle très pointus. En tant que gestionnaires paie, au-delà de la maîtrise du processus de la rémunération, il nous faut être dans l'adaptabilité permanente et l'anticipation. Par ailleurs, la fiabilisation de la transmission des données vers les différents organismes imposée par la DSN exige de nous former en plus de notre charge de travail courante "* détaillent Sarah Puaud et Cédric Tougeron, gestionnaires paie.

Préparer au mieux l'échéance du 1er janvier 2022

Au premier janvier 2022, la DSN deviendra obligatoire pour les communes de moins de 100 agents et les établissements publics de moins de 350 agents, soit toutes les collectivités qui font appel aujourd'hui à la prestation Paie du Centre de Gestion.

" Cela fait 2 ans que nous préparons le passage à la DSN. Le premier enjeu pour 2022 est de fiabiliser nos procédures et de paramétrer notre logiciel de paie compte-tenu des contraintes techniques » explique Muriel Gaborit, responsable du service Paie. *« Tous les mois, nous effectuons une DSN test pour une trentaine de collectivités afin de pouvoir corriger nos saisies et ainsi répondre à la norme DSN "* complète Alexandra Quechon, gestionnaire. Un travail rigoureux et complexe.

Le second enjeu est de préparer la DSN événementielle, c'est-à-dire le signalement d'arrêt de travail dans les 5 jours après connaissance de l'arrêt. Cette DSN remplacera l'attestation de salaire et déclenchera le paiement d'indemnités journalières. *" Dans cette perspective, pour automatiser le traitement des arrêts maladie, nous avons mis à disposition de toutes nos collectivités un module leur permettant de saisir le type et les dates d'arrêt de leurs agents. L'outil leur facilite par ailleurs le suivi des arrêts "* détaille Alexandra Quechon.

Pour permettre la mise en place de la DSN dans les meilleures conditions, le renforcement du partenariat avec les collectivités est donc essentiel.

> Contact

Service Paie, paie@cdg85.fr

Un groupe de six managers a expérimenté ces derniers mois la méthode innovante du codéveloppement

Et si vous testiez le codéveloppement ?

Six managers ont expérimenté le codéveloppement ces derniers mois dans l'objectif d'adapter et de perfectionner leurs pratiques professionnelles. Face au succès de cette méthode innovante, de nouveaux groupes vont être constitués. Les ateliers débuteront en septembre 2021.

Pendant plusieurs mois, le service Conseil en organisation du Centre de Gestion a accompagné quatre Directeurs Généraux des Services, une Secrétaire Générale et un Directeur d'établissement médico-social dans l'expérimentation de la méthode du codéveloppement.
Ces professionnels ont pu lors des différentes sessions présenter les sujets sur lesquels ils souhaitaient être aidés et conseillés.

Une approche collective innovante

" Cette nouvelle expérience a été très enrichissante pour le groupe. On retiendra principalement que les échanges structurés entre pairs ont permis d'engager de vraies réflexions sur les problématiques rencontrées, de prendre du recul et de vaincre ce sentiment d'isolement ressenti par beaucoup de ces professionnels. Un atelier de codéveloppement est souvent vécu comme une parenthèse dans son quotidien de travail, durant laquelle on se donne du temps pour échanger et faire évoluer une situation " analyse Caroline Robinet, responsable du service Conseil en organisation.

Trois nouveaux groupes pour la rentrée de septembre 2021

Fort de ces retours positifs et pour répondre aux besoins exprimés par de nombreux agents, le service Conseil en organisation met en place trois nouveaux groupes :

- Groupe 1 : Direction Générale et Secrétariat Général
- Groupe 2 : Gestionnaires / Assistants ressources humaines
- Groupe 3 : Direction/Responsable d'établissements médico-sociaux

Cette dernière initiative est portée en partenariat avec l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS).

Les ateliers débuteront à partir de la mi-septembre 2021.
Les places étant limitées à 7 participants par groupe, n'hésitez pas à solliciter le service pour connaître les modalités d'inscription.

> Contact

Service Conseil en organisation,
conseil.organisation@cdg85.fr

[ELLES ONT TESTÉ]

Claire DESBOIS,
DGS Saint-Philbert-de-Bouaine
" Le codéveloppement nous apprend, dans un cadre structuré et bienveillant, à développer une écoute active des autres ".

Delphine CHEVALLIER,
DGS Angles
" Apport de méthodes, de techniques d'échanges, richesse des discussions avec les collègues, proposition de solutions... La méthode de codéveloppement favorise les échanges entre collègues dans un cadre et un temps donné ".

Amélie DAUGER, DGS Bournezeau
" Le processus nous rappelle qu'une situation peut être perçue selon plusieurs angles de vue et qu'il n'existe pas une seule vérité et un seul plan d'action. J'ai vécu ces temps comme une parenthèse bienvenue, dans un contexte où il n'est pas toujours évident de prendre du recul ".

> Gestion des carrières

La saisie des instances consultatives bientôt possible en ligne

Pour les prochaines Commissions Administratives Paritaires (CAP) et Comité Technique prévus le 18 octobre 2021, les gestionnaires RH des collectivités pourront saisir leurs dossiers directement en ligne sur un nouveau logiciel dédié.

Pour des questions d'ordre d'individuel, ou toute problématique relative à l'organisation générale des services et aux conditions de travail en matière d'hygiène et de sécurité, les collectivités territoriales et établissements publics saisissent les instances consultatives placées auprès du Centre de Gestion pour avis préalable sur leurs projets de délibérations.

Un logiciel pour déposer vos demandes

Pour certaines saisines, des formulaires sont disponibles sur le site Internet de la Maison des Communes, et jusqu'à présent, l'envoi des documents pouvait se faire par voie papier ou par e-mail.
Prochainement, un logiciel de gestion des saisines des instances consultatives (AGIRHE) sera mis en place afin de dématérialiser totalement les procédures.

La saisie en ligne opérationnelle pour les séances d'octobre

En vue des séances de CAP et CT du 18 octobre prochain, il s'agira pour les gestionnaires RH de saisir directement en ligne leurs dossiers sur le logiciel, celui-ci étant paramétré pour traiter toutes les saisines individuelles ou collectives à présenter pour avis préalable auprès des CAP et du CT/CHSCT.
Chaque collectivité et établissement recevra un lien pour accéder au logiciel en ligne et disposera de ses propres identifiants pour saisir informatiquement l'instance de son choix suivant la thématique du projet de décision. Il ne sera plus possible d'envoyer les documents par mail ou par courrier. Tout sera traité via cette plateforme Internet.

Après le choix de l'instance, la date sera automatiquement déterminée, puis un rappel règlementaire sera effectué pour chaque motif de saisine.

Les pièces à joindre à l'appui du courrier signé de l'autorité territoriale seront listées de façon à encadrer la procédure, avant envoi dématérialisé à l'unité Instances consultatives. La séance passée, le suivi pourra se faire immédiatement et directement via le logiciel.

La mise en place de ce logiciel permettra de cadrer les modalités de dépôt des saisines et de gérer plus efficacement leur processus d'instruction.

> Contact
Unité Instances consultatives,
instances.consultatives@cdg85.fr

La participation des employeurs à la prévoyance et la mutuelle des agents territoriaux deviendra obligatoire à partir de 2025

Vers une protection sociale complémentaire de qualité pour tous

Facultative jusqu'à présent, la participation financière des employeurs publics à la complémentaire santé de leurs agents deviendra obligatoire à partir de 2025 pour la prévoyance et l'année suivante pour la mutuelle.

En application de l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019, l'ordonnance du 17 février 2021 est venue instaurer la participation obligatoire des employeurs publics au financement de la complémentaire santé des agents.

Vers une protection de qualité, équitable pour tous

L'objectif de cette ordonnance est de redéfinir la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs personnels en instaurant une participation employeur à la hauteur de celle pratiquée dans le privé et une protection de qualité pour tous.

C'est également l'occasion de préciser les conditions d'adhésion ou de souscription afin de favoriser la couverture sociale complémentaire des agents publics.

Les deux volets de la protection sociale complémentaire des agents publics sont concernés.

La prévoyance pour faire face aux aléas de la vie

À partir du 1er janvier 2025, les agents titulaires stagiaires ou contractuels des collectivités territoriales auront droit à un socle de garantie minimum pour leur maintien de salaire. En outre, la participation de l'employeur territorial deviendra obligatoire pour au moins 20 % d'un montant de référence fixé par décret.

La mutuelle pour la prise en charge des soins médicaux

Puis à compter du 1er janvier 2026, un socle de garanties minimales, identique au panier de soins applicable aux régimes d'assurance collective des entreprises, devra être proposé aux agents territoriaux. La participation employeur sera obligatoire pour au moins 50 % d'un montant de référence fixé par décret.

Le CDG accompagne les collectivités sur la prévoyance

Aujourd'hui, la participation employeur est facultative pour le risque santé (mutuelle) ou prévoyance.

Le Centre de Gestion accompagne les collectivités sur la prévoyance. Une convention de participation est conclue depuis 2013 avec Territoria et a été renouvelée en 2020.

> Contact

Plus d'infos sur notre site :
www.maisondescommunes85.fr

RESSOURCES HUMAINES

Vos nouveaux interlocuteurs à la Maison des Communes

Yoann LEDON
Développeur web

Yoann LEDON a rejoint le syndicat e-Collectivités le 1er janvier 2021 dans le cadre de la reprise des activités de l'association ICP basée à Angers par e-Collectivités pour laquelle il travaillait précédemment. Spécialiste et expérimenté du web, Yoann travaille au sein de l'équipe technique du pôle e-administration et sa mission principale est de développer, maintenir, faire évoluer les sites internet proposés aux collectivités (environ 150 aujourd'hui).

Valentin VOISIN
Développeur apprenti

Valentin VOISIN a rejoint le syndicat e-Collectivités le 1er janvier 2021 dans la continuité de l'apprentissage qu'il avait commencé à l'association ICP. Il intervient comme développeur sur un logiciel de gestion du périscolaire développé antérieurement par ICP. Basé à Nantes, il alterne formation de développeur à l'ENI et période en entreprise à e-Collectivités jusqu'à l'automne prochain.

Franck LEMOINE
Conseiller en organisation

Depuis le 1er mars, Franck LEMOINE a rejoint le service Conseil en organisation. Diagnostics organisationnels, élaboration d'organigrammes et fiches de poste, analyse d'activité, accompagnement de projets, aux côtés de Caroline ROBINET et de Matthieu GUILLOTEAU, Franck accompagne et conseille les collectivités pour adapter et faire évoluer leur organisation dans une dynamique positive de changement.

Mélanie PRÉAUCHAT
Gestionnaire paie

Le service Paie accueille une nouvelle collaboratrice, Mélanie PREAUCHAT, depuis le 15 février dernier. Elle est chargée d'effectuer les opérations de paie pour les collectivités et établissements appartenant au secteur 1 en lien avec les autres gestionnaires du service.

Charlène JOSSELIN
Juriste statutaire

Charlène JOSSELIN rejoindra la Direction Fonction Publique Territoriale le 21 juin prochain, suite au départ de Kadja BURON. Elle assurera un appui et une veille juridique régulière sur le volet statutaire, dans les domaines d'intervention des différents services de la Direction Fonction Publique Territoriale (carrières, paie, concours, emploi, formation, action sociale). En complète collaboration, elle viendra également en soutien des différents services pour l'accompagnement des collectivités et établissements sur des situations particulières ou complexes nécessitant une analyse statutaire approfondie.

Retrouvez toutes les offres d'emploi de la Maison des Communes dans la rubrique Emploi de notre site : www.maisondescommunes85.fr

Le service Emploi à vos côtés au quotidien

Chaque jour, le service Emploi accueille, conseille, oriente les élus et les collectivités dans de nombreux domaines : apprentissage, formation, missions temporaires, recrutement, handicap, reclassement. Une de ses missions est également de promouvoir la Fonction Publique Territoriale et ses métiers auprès du grand public.

LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Raphaël est lycéen.

C'est l'heure pour lui de réfléchir à son avenir. Sa maman, aide soignante dans un EHPAD, a entendu parler du Forum des métiers organisé par le Centre de Gestion. Ils s'y rendent pour se renseigner sur les métiers de la Fonction Publique Territoriale.

En organisant un Forum dédié aux métiers de la Fonction Publique Territoriale, en tenant des stands sur des événements partenaires autour de l'emploi, en communiquant sur les réseaux sociaux, le Centre de Gestion :

1. répond à une mission obligatoire de promotion de l'emploi public
2. fait connaître les métiers de la FPT
3. valorise l'image des fonctionnaires territoriaux et leurs missions
4. facilite le recrutement des collectivités en attirant des talents

Marina BEAUPEU
Responsable du service Emploi,
02 51 44 10 12

Nathalie THEAU-GABORIEAU
Assistante,
02 51 44 10 11
emploi.territorial@cdg85.fr

Prochain
FORUM DES MÉTIERS
Samedi
27 novembre 2021

L'APPRENTISSAGE

Lors de ce forum, Raphaël découvre une diversité de métiers qui pourraient l'intéresser.
Après renseignements auprès du service Emploi du Centre de Gestion et échange avec sa famille, il décide d'opter pour un apprentissage en collectivité.
Ainsi, il obtiendra un diplôme tout en acquérant de l'expérience.

Une grande diversité de diplômes peuvent être préparés en apprentissage et intéresser les collectivités et les établissements publics.
Pour les accompagner dans le recrutement d'apprentis, le Centre de Gestion a réalisé une enquête en janvier 2021.

EN TANT QUE COLLECTIVITÉ, JE SOUHAITE RECRUTER UN(E) APPRENTI(E). COMMENT M'Y PRENDRE ?

1 J'étudie mon besoin
Après avoir fait le point sur mon besoin, les possibilités d'accueil et cherché un centre de formation, je détermine le coût engendré par l'apprentissage.

2 Je fais valider le recours à l'apprentissage
Je désigne le maître d'apprentissage et j'engage ensuite la procédure en :
- saisissant le Comité Technique,
- délibérant afin de valider le recours à l'apprentissage.

3 Je recrute l'apprenti(e)
Je sélectionne l'apprenti(e) (aide au recrutement possible du CDG – déterminer les attentes des deux parties) et j'organise son recrutement (visite médicale d'aptitude, rédaction du contrat ensuite transmis à la DIRECCTE, déclaration préalable d'embauche).

Sandrine FLAMANT
Conseillère Emploi Handicap,
02 53 33 01 46

Marina BEAUPEU
Responsable du service Emploi,
02 51 44 10 12

Aurélie MARTINEAU
Conseillère en évolution professionnelle,
02 53 33 02 52

> LES MISSIONS TEMPORAIRES

À l'issue de ses deux années en apprentissage, Raphaël a obtenu son diplôme.
Il commence à chercher du travail et s'inscrit auprès des Missions temporaires du Centre de Gestion pour effectuer une première mission en collectivité.

« J'ai besoin d'un agent pour une durée déterminée (remplacement, renfort ou dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire) »

« Je désire déléguer la gestion en personnel des agents contractuels de la collectivité »

« Je recherche une souplesse face au contrat et à sa gestion »

« Je souhaite alléger la procédure de recrutement des agents contractuels »

En confiant au service Emploi la recherche et la sélection de profils adaptés, formés et disponibles dans son vivier de candidats, ainsi que la gestion administrative complète de l'embauche jusqu'à la fin de mission, vous sécurisez la procédure et gagnez du temps !

1 Prestation de recherche

Vous n'avez pas de candidat. Le CDG se charge :
- de la recherche de candidats correspondant au profil demandé et de la pré-sélection de CV,
- de l'ensemble des formalités administratives, de l'édition des bulletins de paie et des documents de fin de mission.

Facture mensuelle : 8,5% *du brut chargé*

2 Prestation de portage

Vous avez déjà un candidat. Le CDG se charge :
- de l'ensemble des formalités administratives, de l'édition des bulletins de paie et des documents de fin de mission.

Facture mensuelle : 7% *du brut chargé*

Stéphanie BOSSARD
Gestionnaire recrutement,
02 51 44 10 38

Aurore GACHET
Gestionnaire administrative,
02 53 33 01 42

missions.temporaires@cdg85.fr

LE RECRUTEMENT DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Fort de cette expérience de plusieurs mois en collectivité, Raphaël répond à un appel à candidature suite à la création d'un poste. À l'issue de la procédure de recrutement, son profil est retenu. Il intègre donc la collectivité.

Marina BEAUPEU
Responsable du service Emploi,
02 51 44 10 12

Nathalie THEAU-GABORIEAU
Assistante,
02 51 44 10 11
emploi.territorial@cdg85.fr

La " team recrutement " du Centre de Gestion, ce sont 8 personnes formées qui mettent leur expertise à votre service pour la conduite de vos recrutements.

Une prestation gratuite d'accompagnement

Elle propose une prestation gratuite d'accompagnement, de la rédaction de l'annonce jusqu'à la participation au jury de recrutement en passant par la sélection des CV. Une fiche de demande d'aide au recrutement est à votre disposition sur notre site Internet.

La réalisation d'analyses de profils personnels

En complément, afin d'affiner le choix des candidatures, vous pouvez faire appel à une une prestation payante de réalisation d'analyses de profils personnels selon la méthode THOMAS (160 € le test).

LA PÉRIODE DE PRÉPARATION AU RECLASSEMENT

Au cours de sa carrière, Raphaël rencontre malheureusement un souci de santé. Le Comité médical (ou la Commission de réforme selon la situation de l'agent) le déclare inapte à tous les emplois de son grade. Sa collectivité a donc l'obligation de lui proposer une **Période de Préparation au Reclassement (PPR).**

Au-delà de la PPR, quatre autres options existent pour Raphaël :

- le reclassement direct,
- le bénéfice de l'ensemble des droits maladies,
- la rupture conventionnelle/ la démission,
- la retraite pour invalidité ou le licenciement pour inaptitude.

La Conseillère Emploi Handicap du Centre de Gestion, Sandrine FLAMANT, est disponible pour un rendez-vous de présentation du dispositif PPR et des autres possibilités qui s'offrent à l'agent, en présence de l'agent, au choix en présentiel ou en visioconférence.

Sandrine FLAMANT
Conseillère Emploi Handicap,
02 53 33 01 46,
emploi.territorial@cdg85.fr

Qu'est-ce que la Période de Préparation au Reclassement (PPR) ?

- Un nouveau dispositif instauré par le décret 2019-172 du 5 mars 2019
- au profit des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions

Quel est son objectif ?

Elle permet à l'agent de mettre en oeuvre un nouveau projet professionnel et, le cas échéant, de se qualifier pour l'occupation de nouveaux emplois compatibles avec son état de santé.

Quelle est la situation de l'agent pendant la PPR ?

- l'agent est réintégré au sein des effectifs de la collectivité sur son ancien grade, le temps de sa transition professionnelle (sans reprendre ses anciennes fonctions).
- il est accompagné par sa collectivité pour établir sa reconversion professionnelle dans la fonction publique. Pour cela, il s'engage à participer à des stages d'observation et d'immersion, des stages théoriques et à effectuer des démarches de retour à l'emploi.
- Il perçoit 100% de son traitement brut indiciaire (le régime indemnitaire peut être maintenu si la collectivité a délibéré en ce sens). La PPR est une période de service effectif, l'agent déroule donc normalement sa carrière dans son cadre d'emploi d'origine.

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Quelques années plus tard, Raphaël envisage de donner un nouvel élan à sa carrière en se formant à un nouveau métier. Pour cela, il souhaite mobiliser son Compte Personnel de Formation (CPF). Il présente son projet professionnel à son employeur qui va ensuite, avec l'appui du Centre de Gestion, l'accompagner dans cette transition professionnelle.

Si vous vous questionnez sur les modalités d'accompagnement de l'agent dans le cadre du CPF, le service Emploi se tient à votre disposition pour toutes questions en matière de formation.

Alexandra GIRAUD
Gestionnaire Emploi,
02 53 33 02 82,
emploi.territorial@cdg85.fr

Alexandra GIRAUD est également votre interlocutrice pour la gestion du Rapport Social Unique (anciennement Bilan Social).

A quoi sert le Compte Personnel de Formation ?
Le CPF est mobilisé, à l'initiative de l'agent, pour la préparation et la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle. Il permet d'acquérir un crédit d'heures mobilisable pour suivre des actions de formation.
Le projet peut s'inscrire dans le cadre d'une mobilité, d'une promotion ou d'une reconversion professionnelle, y compris vers le secteur privé.

Comment est alimenté le CPF ?
Un agent à temps complet acquiert 25 heures par année de travail dans la limite d'un plafond de 150 heures. Il peut consulter son crédit d'heures à tout moment sur le site : https://www.moncompteformation.gouv.fr

LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Lors de sa réflexion autour de sa mobilité professionnelle, la collectivité de Raphaël l'invite à rencontrer la Conseillère en évolution professionnelle du Centre de Gestion pour construire et affiner son nouveau projet.

Aurélie MARTINEAU
Conseillère en évolution professionnelle,
02 53 33 02 52,
emploi.territorial@cdg85.fr

1 Le Conseil en évolution professionnelle

La conseillère en évolution professionnelle du CDG, Aurélie MARTINEAU, peut recevoir Raphäel. Ce rendez-vous qui se déroule au Centre de Gestion ou par visioconférence, est confidentiel. C'est l'occasion pour Raphaël de faire le point sur sa situation, d'évoquer ses attentes, ses sources de motivations, ses doutes et ses questionnements. Il pourra présenter son projet et obtenir un premier niveau de conseil.

2 L'Accompagnement personnalisé à l'évolution professionnelle

S'il souhaite aller plus loin dans sa réflexion et être accompagné dans la construction de son nouveau projet professionnel, il pourra suivre avec l'accord de sa collectivité, l'Accompagnement personnalisé à l'évolution professionnelle : six rendez-vous de deux heures avec la conseillère en évolution professionnelle du CDG pour effectuer un bilan professionnel plus approfondi.

Le CDG vous présente son bilan d'activités 2020

100
agents au CDG

Dont 86 agents titulaires et stagiaires.

Réalisations

7 656 131,27 €
dépenses de fonctionnement

8 599 758,45 €
recettes de fonctionnement

279 529,22 €
dépenses d'investissement

525 342,12 €
recettes d'investissement

11 316
dossiers individuels

Gérés par le service Gestion des carrières

128
dossiers chômage

573
avis

rendus par le Comité médical, dont 86 % favorables

1 081
saisines

de la Commission Administrative Paritaire

15
séances

de Conseils de discipline

450
sollicitations

de l'unité Missions Temporaires

84 156
bulletins de salaire

produits par le service Paie

11
structures

accompagnées par le service Conseil en organisation

326
inscrits

aux examens organisés par le CDG 85 en 2020

1 017
sollicitations

enregistrées par le Conseil aux collectivités (conseil juridique)

12 760
agents territoriaux

suivis par le service Santé et Sécurité au Travail

2 992
visites médicales

réalisées par le médecin de prévention et les infirmiers

7
collectivités

inspectées par les préventeurs et 18 réinspectées

> Concours

Les inscriptions multiples à un même concours bientôt impossibles

La procédure visant à limiter l'inscription d'un candidat à un même concours organisé simultanément par plusieurs Centres de Gestion a été actée. Une plateforme d'inscription nationale est en ligne pour les concours 2022 dont les inscriptions débutent à partir du 25 mai 2021.

Il était attendu fin 2020. Le décret n°2021-376 du 31 mars 2021 relatif à la limitation des inscriptions aux concours de la Fonction Publique Territoriale est finalement paru au Journal Officiel le 2 avril 2021.

Quels objectifs ?

L'enjeu est d'interdire les multi-inscriptions aux concours afin de réduire l'absentéisme et de faciliter la mise en relation des candidats avec les Centres de Gestion (article 89 de la loi de Transformation de la fonction publique du 6 août 2019).

Une plateforme d'inscription nationale

Les inscriptions (en cours ou à venir avant le 25 mai 2021) aux concours ci-après ne sont pas concernées par la limitation des inscriptions :

- Concours de Rédacteur et Rédacteur principal de 2e classe 2021 (début des inscriptions le 9 mars),
- Concours de Gardien Brigadier de Police Municipale 2021 (début des inscriptions le 9 mars),
- Concours d'Animateur et d'Animateur principal de 2e classe 2021 (début des inscriptions le 16 mars),
- Concours de Conseiller socio-éducatif 2021 (début des inscriptions le 16 mars),
- Concours d'Auxiliaire de soins principal de 2e classe (début des inscriptions le 27 avril 2021),
- Concours d'ATSEM principal de 2e classe (début des inscriptions le 27 avril 2021),
- Concours d'Adjoint technique principal de 2e classe des établissements d'enseignement (début des inscriptions le 4 mai 2021),
- Concours de Biologiste vétérinaire pharmacien (début des inscriptions le 11mai 2021),
- Concours d'Agent social principal de 2e classe (début des inscriptions le 18 mai 2021).

Les candidats aux concours 2022 dont les inscriptions débutent à partir du 25 mai 2021 devront eux s'inscrire via la nouvelle plateforme informatique nationale.

> Contact

Plus d'informations concernant la plateforme d'inscription sur notre site : www.maisondescommunes85.fr.

Un groupe d'élus réuni le 2 février 2021 pour une formation sur le budget communal

La formation des élus, un atout pour le mandat

L'année 2020, année de renouvellement général des conseils municipaux, a été synonyme d'une offre de formation adaptée aux besoins des nouveaux élus et à la mise en application de dispositifs précisés par la loi Engagement & Proximité (loi n° 201-1461 du 27 décembre 2019).

L'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (AMPCV) est agréée depuis 1995 pour la formation des élus de Vendée.

Une formation obligatoire la première année du mandat

La première année du mandat municipal, les élus bénéficiant d'une délégation (maires, adjoints et conseillers municipaux délégués) ont l'obligation de participer à une formation. En l'absence de précision des textes, notamment pour son contenu, l'AMPCV a organisé 6 sessions en septembre dernier, rassemblant plus de 600 élus à la Maison des Communes autour de thématiques qui vont rythmer leur mandat municipal :

- L'environnement spécifique d'une collectivité,
- Les enjeux et les attentes du mandat.

Quatre sessions ont dû être annulées en raison de la crise sanitaire et sont reportées en septembre 2021 pour ceux et celles déjà inscrits aux précédentes dates.

Des formations thématiques tout au long de l'année

Les autres thématiques proposées à l'automne dernier et au cours de l'année 2021 ont été guidées par la nécessité de découvrir les principes fondamentaux et le fonctionnement de la collectivité. C'est la raison pour laquelle l'AMPCV a décliné une très grande variété de thèmes liés aux finances, au fonctionnement de la collectivité et des services publics, à l'action sociale, à la communication.

Ces formations ont rencontré un fort succès et ont été suivies par plus de 160 élus en octobre 2020 et au 1er trimestre 2021.

La crise sanitaire restreignant la jauge d'accueil (10 élus par journée), plusieurs thématiques seront renouvelées en 2022 :

- Sensibilisation à l'urbanisme,
- Le fonctionnement d'un CCAS ou d'un CIAS,
- Les relations commune/Ecoles,
- La prise de parole en public,
- Le statut de l'élu,
- Le fonctionnement d'une communauté de communes,
- Les tensions dans les relations…

À cette fin, les élus avec l'accord du maire, peuvent compléter leur formulaire de préinscription disponible sur le site Internet de la Maison des Communes.

Les collectivités (communes ou établissements publics de coopération intercommunale) peuvent également solliciter l'AMPCV afin d'organiser une formation en intra adaptée spécifiquement à leurs élus.

N'hésitez pas à faire part à l'AMPCV de vos souhaits de formation. Nous les étudierons.

> Contact

Anne Chaillou, Sophie Gaboriau
02 51 44 10 24 ou 02 51 44 10 25,
asso.maires@cdg85.fr
www.maisondescommunes85.fr

> AMPCV

Anne-Marie COULON élue Présidente de la FRAMEL

Le 15 janvier 2021, Anne-Marie COULON, Présidente de l'AMPCV a été élue Présidente de la Fédération Régionale des Associations des Maires et Élus communaux et intercommunaux Ligériens (FRAMEL).
Créée en 2016, cette fédération regroupant les 5 associations départementales de la région a pour objet :

- L'expression commune des maires et des présidents des intercommunalités auprès des institutions régionales et nationales,
- Le développement des solidarités entre les communes et intercommunalités des différents territoires,
- Le développement d'actions communes entre les associations des Maires, au bénéfice de leurs adhérents.

Ces derniers mois, la FRAMEL s'est mobilisée sur de nombreux sujets tels que la formation des élus, la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les collectivités touchées par les phénomènes de sécheresse, la réédition du guide du budget communal à destination des collectivités suite aux élections municipales.

> Contact
asso.maires@cdg85.fr
02 53 33 01 39.

Anne-Marie COULON entourée des Présidents des Associations des Maires de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe.

À noter dans vos agendas !

RENCONTRE DES NOUVEAUX MAIRES *

vendredi
11 juin 2021
à la Maison des Communes

CARREFOUR DES MAIRES ET PRÉSIDENTS et ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

vendredi
8 octobre 2021
aux Herbiers

* sous réserve des règles sanitaires en vigueur à cette date

Le nouveau Conseil d'administration réuni le 29 janvier pour l'élection de la présidence

Denise RENAUD, nouvelle présidente du FDAS

Le 29 janvier, Denise RENAUD, 1re adjointe au Maire de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, a été élue à la tête du Fonds Départemental d'Action Sociale (FDAS) de la Vendée. À ses côtés, le nouveau Conseil d'administration est déjà en action pour mener de nouveaux projets au service des agents territoriaux.

Lundi 18 janvier 2021, les 141 délégués du FDAS étaient invités à assister à l'Assemblée Générale de l'association afin de procéder à l'élection des 20 membres du Conseil d'administration pour le mandat 2021-2026.

Le Conseil d'administration, composé de 10 représentants du Collège des Élus et de 10 représentants du Collège des Agents, s'est réuni le 29 janvier dernier, lors de sa séance d'installation, pour l'élection du président et des membres du Bureau.
Denise RENAUD, 1re adjointe à la mairie de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, a été élue Présidente du FDAS et succède ainsi à Isabelle VOLLOT.

> Contact
FDAS, 02 51 44 10 16, fdas@cdg85.fr
www.fdas85.fr

Le Bureau

Mme Denise RENAUD, Présidente - *1re Adjointe mairie de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*

M. Claude GUIBERT, Vice-président Collège des Elus - *Conseiller municipal mairie de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*

Mme Sonia DAVID, Vice-présidente Collège des Agents - *Agent mairie de Saint-Denis-la-Chevasse*

M. Benoît PIET, Vice-président Collège des Agents - *Agent retraité mairie Les Sables-d'Olonne*

Mme Marcelle BARRETEAU, Trésorière - *Mairie de Palluau*

M. David BOURSIER, Trésorier-adjoint - *Agent mairie de Saint-Philbert-de-Bouaine*

Mme Isabelle SPITZ, Secrétaire - *Agent mairie Les Sables-d'Olonne*

M. Jean-Yves SIX, Secrétaire-adjoint - *Conseiller municipal Les Sables-d'Olonne*

Retrouvez la composition du Conseil d'administration sur le site : www.fdas85.fr

Denise RENAUD, Présidente du FDAS

« Tout d'abord, je tiens à remercier Isabelle VOLLOT qui, depuis 2014, a assuré la présidence du FDAS avec ardeur. Je salue également l'investissement de tous les membres du Conseil d'administration qui ont marqué le mandat 2014-2020 par de belles actions.

Actuellement 1re adjointe à la mairie de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, déléguée aux Affaires sociales et à la Solidarité, j'espère désormais pouvoir mettre mes connaissances et mes compétences dans le domaine social au service du FDAS.

Accompagnée d'une équipe dynamique et pleine d'envies, je veillerai à mener des projets pour le bien-être et l'épanouissement de tous les personnels de nos collectivités. »

Géo Vendée

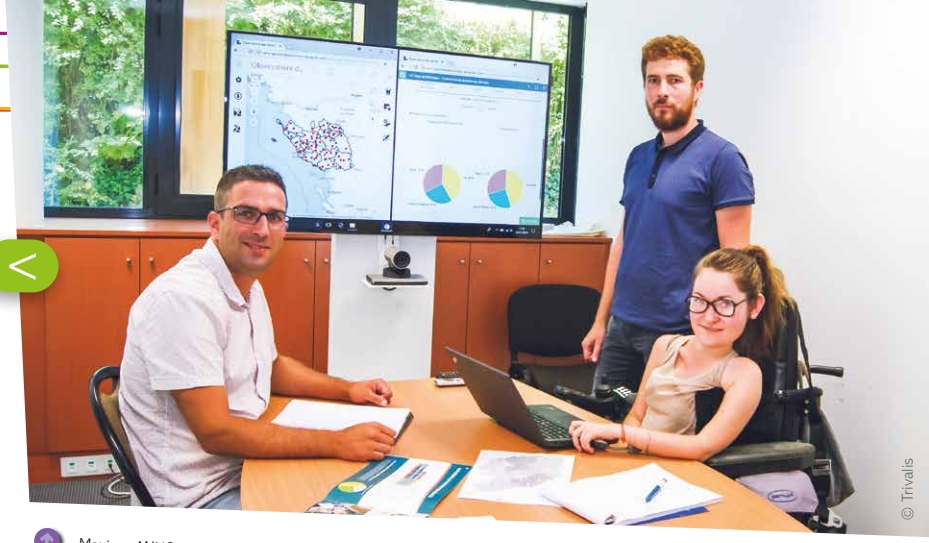

© Trivalis

Maxime ANNONIER, responsable du pôle Déchèteries et Zoé GOULET, assistante technique à Trivalis, accompagnés de Romain VALLET, responsable technique à Géo Vendée

Les déchets à la loupe

L'association Géo Vendée accompagne depuis 2017 Trivalis dans la création d'un observatoire. Il permet aujourd'hui aux élus de comparer la gestion des déchets collectivité par collectivité, mettant en avant leurs choix stratégiques tels que le barriérage ou la mise en place de la redevance incitative.

À la demande du syndicat départemental Trivalis, Géo Vendée contribue depuis 3 ans au développement d'un observatoire des déchets. Cet outil vise à mieux connaître les déchèteries et à faciliter les échanges de données avec les collectivités de collecte et de tri.
Il permet de partager des informations sur de nombreux thèmes : la gestion des déchèteries, le suivi des tonnages collectés déchet par déchet, les modes de collecte et les marchés de collecte et de traitement.

Un état des lieux partagé

" En 2017, l'objectif premier était de réaliser un état des lieux en collectant informatiquement les données de l'ensemble des déchèteries du département notamment en ce qui concerne le fonctionnement du haut de quai. Par la suite, le dispositif s'est avéré être un véritable outil d'échanges avec nos collectivités adhérentes, et a permis aux deux partis d'identifier des besoins spécifiques et donc des leviers d'amélioration " explique Maxime ANNONIER, responsable du pôle Déchèteries à Trivalis.
" La première phase du projet consistant à gérer au quotidien une donnée partagée et fiable autour de la thématique déchet est pleinement atteinte " se réjouissent Romain Vallet, responsable technique et Cédric Seigneuret, directeur de Géo Vendée.

Un projet arrivé à maturité avec la création d'un observatoire, véritable outil décisionnel

Dans une seconde phase, Géo Vendée a accompagné le syndicat départemental en améliorant certaines fonctionnalités comme l'archivage de données, en créant un module de suivi des tonnages ainsi qu'un outil d'analyses statistiques ; transformant l'outil en observatoire. Des indicateurs complexes tels que le poids des déchets collectés par habitant, la fréquentation par déchèterie et le temps d'ouverture par habitant sont historisés et accessibles en un clic pour chaque adhérent.
" L'observatoire est devenu un outil décisionnel au service des élus qui veulent optimiser la gestion des déchets sur leur territoire. Il renforce le rôle de Trivalis dans l'accompagnement des collectivités et la définition d'orientations départementales " analysent-ils.

> Contact

Géo Vendée, 02 51 44 10 29,
contact@geovendee.fr

[ILS TÉMOIGNENT]

Emmanuelle BONNET, responsable du service Environnement - Communauté de communes Vie et Boulogne
" Cette plateforme a permis de regrouper toutes les données de nos déchèteries, ce qui nous a fait gagner en efficacité quand nous avons besoin de rechercher une information. L'autre avantage est le suivi des tonnages. Nous pouvons suivre facilement l'évolution mensuelle sur notre territoire ".

Frédéric BOUCHET, chef du pôle Aménagement, Environnement et Ressources techniques - Communauté de Communes Océan Marais de Monts
" Cet outil facilite la gestion de nos équipements. Moderne et évolutif, il exonère les collectivités de disposer de multiples supports et autres tableaux Excel et correspond ainsi aux attentes de ma collectivité en termes de modernisation de l'administration ".

Christine DELAVELLE, responsable du service Collecte des déchets - Communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie
" L'observatoire nous apporte un regard sur le fonctionnement des déchèteries collectivité par collectivité. Ces analyses facilitent les orientations à prendre par les agents et les élus de la Communauté de Communes".

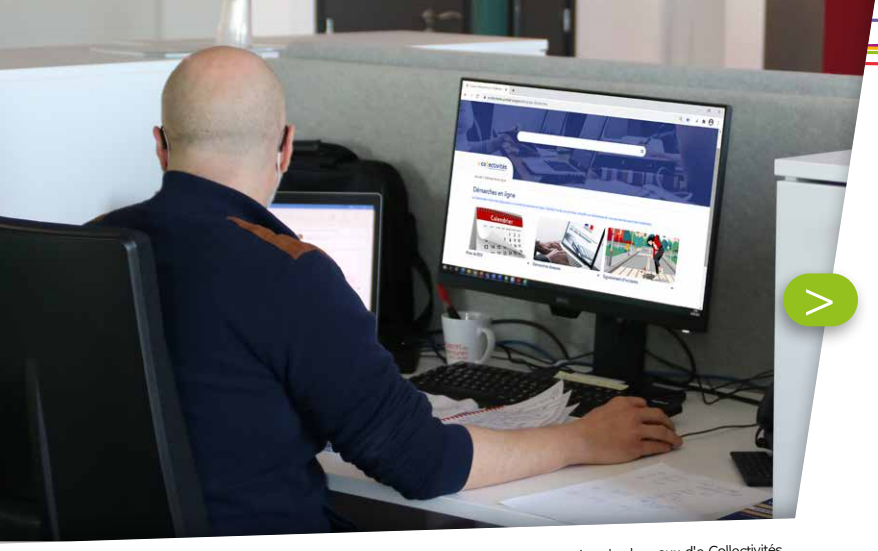

Le nouveau portail de Gestion de la relation usagers en préparation dans les bureaux d'e-Collectivités

Offrez aux usagers une solution adaptée pour leurs démarches en ligne

e-Collectivités a développé un nouveau portail dédié à la gestion de la relation usagers. Un outil efficace pour accompagner les citoyens dans la dématérialisation de leurs démarches administratives et qui permet aux collectivités et à leurs agents une meilleure gestion des demandes.

Pour proposer des démarches en ligne, répondre à la demande des citoyens et tendre vers l'objectif de 100 % des démarches dématérialisées d'ici 2022, le portail de gestion de la relation usagers est la solution qu'il vous faut.

Un portail mutualisé à la disposition des communes et des EPCI

e-Collectivités a mis en œuvre un nouveau portail mutualisé pour permettre aux communes et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de proposer un espace de démarches en ligne aux citoyens. À travers cette nouvelle solution, toutes les démarches administratives peuvent être dématérialisées. Le portail propose des téléprocédures nativement intégrées mais offre aussi la possibilité aux collectivités de gérer leurs propres formulaires, de personnaliser graphiquement le portail, de créer des processus de traitements des demandes, etc.

Un point d'entrée numérique unique pour le citoyen

Côté citoyen, le portail est le point d'entrée numérique avec la collectivité et permet d'effectuer des démarches comme la prise de rendez-vous pour une carte d'identité ou un passeport, la réservation de salles, la déclaration d'incidents, la demande de pièces administratives, le paiement en ligne, la connexion via France Connect, le lien vers d'autres portails spécifiques (portail familles, médiathèque, urbanisme, etc.) ou autres démarches mises en place par la collectivité.

La gestion et le traitement des demandes facilités pour les agents

Côté agent, le portail est un guichet unique qui permet de centraliser les demandes des citoyens quel que soit le moyen de communication (téléservice, courrier, mail, téléphone, guichet), de les traiter et de les affecter aux services concernés via des workflows pour assurer un meilleur suivi et une réponse rapide aux administrés. C'est également un outil d'échanges avec les citoyens et d'aide à la décision pour les élus.

Depuis quelques années, vous utilisez Pléiade pour la dématérialisation des échanges avec l'État et vos procédures internes de gestion. Désormais, allez plus loin et utilisez le portail de GRU pour la dématérialisation des échanges avec les citoyens !

[À VENIR]

Une interconnexion du portail avec les principaux outils métiers (logiciels population, services techniques, GED, etc) pour que les demandes saisies dans le portail ne soient pas ressaisies dans les outils de gestion de la collectivité.

+ Le portail de GRU est compris dans l'adhésion à e-Collectivités, n'attendez plus pour demander une présentation !

> Contact

Plus d'informations auprès de Cécilia PENHOUET-FONTENEAU, chargée de relation adhérent, au 02 53 33 01 40.

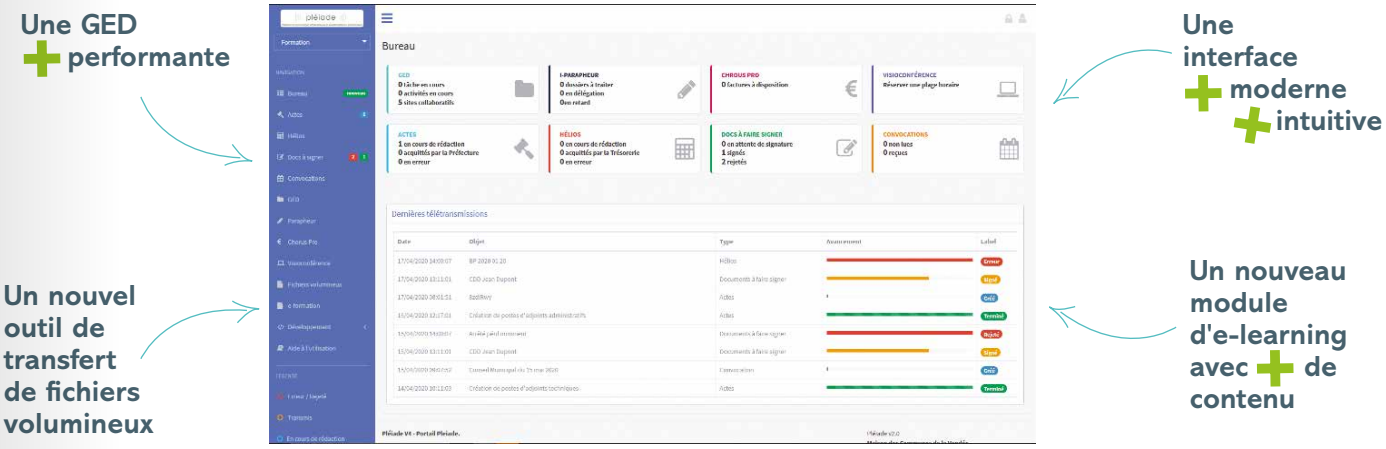

> e-Collectivités

La plateforme d'administration électronique Pléiade modernisée

Depuis le mois dernier, une nouvelle version de la plateforme d'administration électronique Pléiade est disponible. Une ergonomie modernisée et de nouvelles fonctionnalités apportent aux utilisateurs un confort de navigation et une meilleure performance au quotidien dans l'utilisation de l'outil.

Depuis avril 2021, les 5 000 utilisateurs de la plateforme d'administration électronique Pléiade utilisent la nouvelle version de Pléiade v3. Cette version est une refonte majeure de la plateforme et le résultat d'un travail engagé en 2020 qui a nécessité des mois de développement et de tests.

Un outil performant grâce à de nouvelles fonctionnalités

Parmi les nouvelles fonctionnalités ou améliorations présentes dans cette version :

- Une nouvelle interface graphique pour faciliter la navigation entre les modules et améliorer l'expérience utilisateur,
- Une nouvelle fonctionnalité de transfert de fichiers volumineux,
- Un nouveau module d'e-learning avec du contenu enrichi pour permettre aux utilisateurs de s'autoformer sur les différents modules,
- Une montée de version des différents composants techniques utilisés par la plateforme pour accroître la sécurité et garantir des fonctionnalités à jour,
- Une nouvelle version de la gestion électronique de documents apportant de meilleures performances,
- Une nouvelle solution de gestion des identités qui ouvre des perspectives intéressantes dans la gestion et la délégation des comptes utilisateurs.

L'architecture technique de Pléiade a été également redimensionnée et l'environnement de production est déployé chez un nouvel hébergeur pour accroître les performances de la solution, sa capacité à évoluer et pour garantir une meilleure disponibilité.
Un audit de sécurité va aussi être réalisé sur cette nouvelle plateforme pour limiter les risques liés à la cybersécurité.

Le pôle e-administration à votre écoute

Nous espérons que cette nouvelle version vous donnera entière satisfaction. Si vous souhaitez plus d'informations sur les fonctionnalités ou les composants techniques mis en œuvre, vous pouvez contacter le pôle e-administration.

> Contact

e-Collectivités, pôle e-administration,
contact@ecollectivites.fr

Fonds Départemental d'Action sociale de la Vendée

Maison des Communes

À TÉLÉCHARGER EN JUIN SUR **WWW.FDAS85.FR**